



## **Retour sur le Comité Technique Ministériel du 26 mars 2021**

L'ordre du jour de cette séance fixé préalablement par l'administration se résumait essentiellement à trois points :

- Présentation de l'agenda social 2021 (pour information)
- Formation professionnelle : bilan 2019 et plan 2021 (pour information) ; orientations pluriannuelles 2021-2023 (pour avis)
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 18 février 2002 portant création du conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (pour avis)

### **Une actualité brûlante et une lutte remarquable pour la défense de la culture**

Sans minimiser aucunement l'importance de chacun de ces trois points, nous avons cependant informé en amont la directrice de cabinet et le secrétaire général de notre souhait de pouvoir débattre de questions d'une brûlante actualité :

- ✓ L'évolution de la crise sanitaire, la santé des personnels et les mesures de protection nécessaires
- ✓ La lutte des travailleuses et travailleurs du spectacle et précaires pour la défense de la culture caractérisée par l'occupation d'une centaine de théâtres dans toute la France
- ✓ Les conditions et le calendrier de la reprise d'activité culturelle

La ministre étant touchée par le Covid 19 et hospitalisée, la directrice de cabinet par conséquent surchargée de travail et n'étant pas en mesure de venir exposer la politique du ministère sur ces sujets sensibles proposa une réunion ad hoc le 13 avril. Dans ces conditions, la présidence de la séance échet au secrétaire général et c'est donc à lui que nous avons demandé de mettre à l'ordre du jour, entre autres, un point d'information sur le plan de relance - sujet hautement stratégique.

### **Le dialogue et la démocratie sociale au cœur du débat**

Les représentants du personnel, et les élus CGT en particulier, n'ont pas manqué de revenir sur la dégradation constante du dialogue social et une forme d'altération préoccupante de la démocratie sociale. Comment en effet ne pas dénoncer une fois encore, comme nous l'avons fait déjà au CTM du 12 novembre devant Roselyne BACHELOT-NARQUIN, cet entêtement incompréhensible à vouloir décider de tout sans concertation alors que la gravité de la situation exige cohésion et apaisement et que le bilan objectif de ceux qui nous gouvernent devrait les conduire à plus d'humilité.

### **Des questions sociales majeures et de légitimes revendications que nul n'est censé ignorer**

Sur le terrain social, les élus CGT ont mis en évidence pour la énième fois : les conséquences désastreuses des suppressions d'emplois continues sur les conditions de travail ; la

problématique grandissante des salaires, des grilles et cadres de rémunération et du pouvoir d'achat ; et l'enjeu tout aussi prioritaire de l'égalité professionnelle.

Ces questions sociales majeures mériteraient d'authentiques négociations mais l'administration s'y refuse systématiquement et préfère parler de façon évasive de dialogue social : en clair, elle organise des réunions à titre informatif après que les décisions ont été prises. Or nous ne sommes pas là pour accompagner le mouvement mais pour faire bouger les lignes concrètement et faire entendre et aboutir avec et pour les personnels leurs légitimes revendications.

### **Présentation de l'agenda social 2021 (pour information)**

Il convient tout d'abord de rappeler que les organisations syndicales et les représentants des personnels n'ont cessé de revendiquer la construction partagée d'un agenda social fondé sur un diagnostic contradictoire et la définition objective des besoins sociaux.

Or s'il faut bien reconnaître que l'administration a le mérite de mettre ce dossier à l'ordre du jour, il faut dire également qu'il y a loin de la coupe aux lèvres. L'agenda social présenté le 26 mars comporte en effet de nombreux trous dans la raquette et répond d'une stratégie et de priorités thématiques pour le moins contestables et perfectibles.

Reste que cette présentation fut pour la CGT l'occasion de réaffirmer ses propositions

#### **Pour la CGT, l'agenda social doit s'inscrire dans le cadre stratégique suivant :**

- Définir une trajectoire et des objectifs à moyen terme
- Donner du sens au service public culturel ; renforcer et valider la place et le rôle d'un ministère de la culture dans notre société

#### *En cherchant constamment à « faire ministère »*

- Maintenir et développer les capacités opérationnelles du service public culturel
- Reconnaître, valoriser, rendre attractifs les métiers du ministère de la culture
- Faire le pari du dialogue ; se donner les moyens d'une organisation du travail et de méthodes participatives et collaboratives associant au mieux les agents à chaque étape

#### **Les besoins sociaux et les revendications centrales sont pour nous les suivants :**

- ✓ La bataille pour l'emploi culturel et la lutte contre la précarité
- ✓ La revalorisation des salaires et rémunérations, et le soutien du pouvoir d'achat – avec pour règle principale la résorption des inégalités
- ✓ Une modernisation de l'organisation du travail fondée d'abord sur l'amélioration des conditions de travail, centrée sur l'humain et le respect des solidarités collectives
- ✓ La santé sanitaire et sociale à l'aune de la pandémie de Covid 19, mais également dans le cadre d'une stratégie de prévention et d'anticipation sur le temps long
- ✓ L'action sociale, conçue non pas comme une politique à la marge mais comme l'une des pierres angulaires de la démarche de santé sanitaire et sociale
  - *Il va sans dire que tout cela ne sera possible qu'à la condition de revoir sans tabous les modalités effectives du dialogue dans le respect de la démocratie sociale*

#### **Ces revendications prioritaires pourraient se traduire notamment par :**

- Une négociation visant à établir un cadre de rémunération de référence pour l'ensemble des agents contractuels du ministère;
- Le renforcement des capacités opérationnelles du bureau des concours et sur une Gestion Anticipée des Emplois et des Compétences (GAEC) tenant compte en particulier de la pyramide des âges et de l'évolution accélérée et disruptive de nombreux métiers pour le maintien et le développement des capacités d'expertise du ministère de la culture ;
- Un effort conséquent sur l'action sociale selon deux axes principaux : l'accès aux soins des agents par une prise en charge à hauteur de 50% du coût de la protection sociale complémentaire ; la mise en place d'une politique d'accès au logement social plus ambitieuse ;
- La défense et la consolidation des instances représentatives et de délibération dans un contexte de réforme régressive où : les CAP sont menacées d'implosion ; les Conseils Sociaux d'Administration (CSA) doivent se substituer à terme aux comités techniques et CHSCT (par fusion des instances) pour en réduire substantiellement les prérogatives ; les Instances médicales sont affaiblies alors que tout commande, plus que jamais, de les renforcer.

### **Une administration au milieu du gué et sans mandat politique clair**

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'administration manque singulièrement d'ambition en matière de politique et d'agenda social. Plutôt que de s'inscrire, comme nous le proposons, dans une stratégie débattue et partagée, elle apporte le plus souvent des réponses incomplètes, parfois dilatoires et désordonnées. Voilà qui explique certainement le sentiment persistant d'une gestion à court terme et d'une incapacité à anticiper.

Mais ceci ne tient pas d'un mirage technocratique. Les conséquences négatives sur la vie des agents et leurs conditions de travail sont hélas bien réelles : à titre d'exemple, la mise entre parenthèses de l'Observatoire de l'emploi contractuel (aucune réunion ne s'est tenue depuis mars 2018 !) a des effets directs sur l'augmentation de la précarité.

Par ailleurs, pour en savoir plus sur nos revendications en termes de revalorisation des salaires, des grilles salariales et cadres de rémunération, voir notre tract : [Urgence sociale, de l'argent pour nos salaires !](#)

### **Formation professionnelle continue (pour avis s'agissant des orientations pluriannuelles 2021-2023)**

La CGT, comme l'ensemble des organisations syndicales présentes au CTM, a tout d'abord tenu à saluer le travail remarquable des équipes dans des conditions toujours difficiles résultant du manque de moyens et notamment d'effectifs insuffisants.

Si comme nous le pensons, la formation est essentielle à la transformation des politiques culturelles, à l'évolution des missions et métiers et en somme au devenir du ministère, il devient indispensable et urgent de doter ce service des moyens nécessaires. Renforcer les capacités d'ingénierie des services, c'est aussi faire le choix d'une formation intégrée et rompre avec une logique d'externalisation nocive.

Il est inconcevable que le cabinet et l'administration persistent dans cette erreur stratégique fort dommageable au service public et à ses agents.

**Ces rappels liminaires étant faits, nous sommes revenus sur quatre enjeux déterminants :**

- ✓ Porter haut et fort l'émancipation par la formation continue tout au long de la vie
- ✓ De la nécessité d'organiser la formation dans le respect et en adéquation avec les parcours professionnels mais aussi en misant sur la transversalité et la possibilité de créer des passerelles entre des spécialités de plus en plus hermétiques
- ✓ De la nécessité de s'émanciper de la mainmise de la DGAFP et du poids des schémas interministériels - c'est-à-dire de programmes standardisés – pour répondre pleinement aux spécificités du ministère de la culture
- ✓ Se prémunir contre les risques d'un programme prévisionnel instable du fait de la GAEC ; se prémunir contre un recul de l'accès à la formation du fait des changements d'outils

**Autres rappels et demandes**

- Nous avons par ailleurs rappelé que le programme prévisionnel de formation devait être soumis pour avis au CHSCTM pour les matières relevant de l'hygiène et la sécurité ;
- Nous avons déploré le fait que le sujet *diversité, égalité professionnelle et lutte contre les discriminations et contre les violences sexuelles et sexistes* se retrouve éparpillé entre la thématique « Management » (s'agissant de l'égalité professionnelle et de la diversité) et celle de « l'Hygiène, santé et sécurité » (s'agissant des violences sexuelles et sexistes) ;
- Nous avons en outre dénoncé pour la énième fois la faiblesse du plan de formation quant aux politiques publiques ministérielles

**Vote de la délégation CGT : Abstention**

Ce vote est motivé en partie par l'absence problématique d'actions de formation relatives aux projets de dématérialisation, notamment la dématérialisation du droit du sol qui est dans les tuyaux depuis 2018... et plus largement aux technologies numériques.

**Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 18 février 2002 portant création du conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel et portant création des CTC et CLTC (pour avis)**

Le texte qui nous a été présenté le 26 mars vise d'une part à transformer le *Conseil pour les Collectivités Territoriales pour le développement culturel (CCTDC)*, à l'échelon national, en **Conseil des territoires pour la culture (CTC)** et, d'autre part, à créer des **Conseils locaux des territoires pour la culture (CLTC)**.

Le passage du CCTDC au CTC fait écho, nous dit-on, à la volonté des ministres successifs de revitaliser les échanges avec les fédérations d'élus locaux. L'autorité politique et l'administration justifient également le CTC par une nécessaire mise en conformité avec la nouvelle organisation du ministère.

La création des CLTC va dans le sens des expériences conduites depuis 2020 - en réponse à la crise du Covid 19 - pour développer les échanges entre préfets, DRAC et fédérations d'élus. Elle s'inscrit

elle aussi dans la logique d'une réforme (l'OAC) prétendant faire des enjeux et de la proximité territoriale une priorité.

La CGT a formulé deux propositions motivées par le besoin incontestable d'enrichir la démocratie à tous les niveaux, d'approfondir et d'améliorer la démocratie au plan des territoires et de rechercher par tous les moyens la participation des habitants aux décisions et mesures les concernant, en toute citoyenneté :

- ***La première consistait dans la participation d'un membre du Conseil économique social et environnemental régional (CESER) aux CLTC ;***
- ***La seconde portait sur la publicité effective des ordres du jour des séances et de leurs relevés de décisions (par exemple via une publication sur le site du ministère) : ou comment s'engager dans une démarche de transparence, la transparence de l'information étant l'une des clés de l'essor d'une démocratie culturelle.***

Sur la première de ces propositions, on nous a rétorqué sans nous convaincre qu'elle était intéressante mais qu'elle risquait de remettre en cause les équilibres précaires ayant prévalu à la préparation de cet arrêté.

Sur la seconde : la réponse (positive) ne figurera pas dans l'arrêté mais apparaîtra dans le règlement intérieur des CTC et CLTC et c'est un engagement dont nous avons pris acte.

***Malgré les bémols signifiés supra et considérant néanmoins que la création des CTC et CLTC constituait une avancée, la délégation CGT a exprimé un vote favorable.***

### **Plan de Relance**

Il aura fallu toute l'insistance de la CGT pour que le secrétaire général accepte d'inscrire ce point et concède aux représentants du personnel, certainement animés d'une curiosité malsaine, une présentation en séance.

En l'occurrence, il était pour nous impensable de traiter en questions diverses et en coup de vent ce sujet qui renvoie à l'utilisation de plus de 2 milliards d'euros de finances publiques et géré d'A à Z dans l'opacité la plus totale – sans aucune discussion et surtout pas avec les organisations syndicales.

Ce que nous avons retenu au bénéfice de cette présentation venant bien tard et une fois encore purement informative, c'est que les 2 milliards d'euros consacrés à la Culture au titre du plan de relance font l'objet d'une déclinaison en 5 axes prioritaires :

- ❖ **« Relancer par ou pour le Patrimoine » à raison de 614 M€** : il s'agit de valoriser les métiers d'arts et les savoir-faire d'excellence mobilisés pour la restauration de monuments, le plan cathédrales, les musées, les archives ou encore l'archéologie ; il s'agit également de soutenir la reprise d'activité des établissements publics patrimoniaux ;
- ❖ **« Reconquérir notre modèle de création et de diffusion artistique à raison de 426 M€** : ces crédits iront au spectacle vivant privé et au spectacle vivant subventionné ;
- ❖ **« Soutenir l'emploi artistique et redynamiser le réseau des établissements d'enseignement supérieur de la Culture » à raison de 113 M€** : ces crédits iront à la rénovation des écoles supérieures d'enseignement culturel, au soutien à l'emploi artistique (non pris en charge par les dispositifs transversaux) et à un programme exceptionnel de

commande publique, qui lui est toujours stationné au 55, rue du Faubourg Saint-Honoré à Paris ;

- ❖ « **Consolider et moderniser les filières culturelles stratégiques lourdement impactées par la crise** » à raison de **428 M€** : ces moyens sont destinés au plan filière presse, au plan filière livre, au plan filière cinéma et audiovisuel, ainsi qu'au soutien à l'audiovisuel public ;
- ❖ « **Construire une stratégie d'avenir pour l'ensemble des industries culturelles** » à raison de **419 M€** : dont 400 M€ sur 5 ans pour le Plan d'investissement d'avenir (PIA) se déclinant lui-même en 3 axes : adaptation de l'offre culturelle au numérique ; investissement dans les territoires ; renforcement de l'offre française sur les réseaux numériques.

Il est difficile sans recul face à une présentation en séance et sans aucun échange en amont de pouvoir commenter de façon pertinente un sujet d'une telle importance.

Pour la CGT, cela a été l'occasion néanmoins de rappeler quelques principes élémentaires mais dont l'autorité politique s'est manifestement éloignée : ne pas arroser là où il pleut et cesser de donner la primeur au plus gros au mépris des besoins de redistribution, de péréquation et de réparation des inégalités ; mettre l'accent sur la commande publique pour soutenir la création et les artistes ; reconduire l'année blanche pour les intermittents.

Les organisations syndicales ont posé sans détour cette question qui est sur toutes les lèvres : des projets en cours et antérieurs à ce plan exceptionnel sont-ils agrégés au plan de relance à toute fin de gonfler artificiellement l'enveloppe dudit plan : il a été clairement indiqué que, comme le plan de relance devait se concentrer sur des opérations réalisables en 1 ou 2 ans, celui-ci recouvrait bien évidemment des projets relevant de programmes de financement « classiques », mais, qu'en contrepartie, une part (à due concurrence ou pas, c'est toute la question ?) des financements initialement programmés serait libérée et par conséquent redistribuée.

Nous allons continuer à revendiquer que ces décisions et mesures de la plus haute importance pour l'avenir de la culture en général et du ministère de la culture en particulier fassent l'objet enfin d'un débat démocratique et citoyen. A suivre donc avec la plus grande vigilance !

### **Questions diverses de la CGT**

Le nombre de questions diverses posées par la CGT-Culture et de manière générale par les organisations syndicales représentatives témoigne à lui seul de la crise démocratique et du déficit de dialogue social que nous ne cessons de dénoncer.

Si, de séance en séance, les questions diverses au CT se multiplient, c'est bien parce que les représentants du personnel n'ont pas d'autre choix : les sujets, souvent graves, touchant aux conditions de travail des agents s'accumulent et ne sont pas traités autrement que de façon unilatérale par l'employeur et, parfois, de façon autoritaire.

Nos questions le 26 mars, et qui n'ont toujours pas trouvé de réponses satisfaisantes, étaient les suivantes :

### 1) **Quelle doctrine le ministère va-t-il adopter pour le paiement des primes dominicales en 2021 ?**

En effet, le décret n° 2021-151 du 11 février 2021 fixant pour l'année 2020 les modalités de calcul de l'indemnité pour travail dominical régulier susceptible d'être allouée à certains personnels du ministère de la culture n'est, comme son intitulé l'indique, applicable que sur l'année 2020.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, nous sommes revenus au régime normal de comptabilisation des dimanches. Or les musées et monuments étant fermés depuis le début de l'année, soit bientôt 3 mois de fermeture consécutive, c'est autant de dimanches non travaillés (12 sur 52 jusqu'à présent) qui compromettent un peu plus le versement de cette prime.

Les agents postés sont majoritairement des agents de catégorie C ou B qui ont déjà subi d'importantes pertes de revenus l'année dernière : perte de la surprime dominicale à partir du 18<sup>ème</sup> dimanche ; d'une bonne partie des indemnités liées aux jours fériés ; et d'un nombre important d'heures mécatéat représentant des compléments salariaux importants pour des catégories d'agents déjà mal payés.

De plus le calcul des jours libérés au titre de l'ARTT se faisant aussi par rapport au nombre de dimanches travaillés, les agents subissent ainsi une double perte : en revenus et en jours de repos.

Cette incertitude qui plane sur le devenir des primes dominicales 2021 crée un grand émoi chez les agents - inquiétude parfois entretenue par les référents RH ou chefs des services qui laissent entendre que les agents pourraient être amenés à rembourser le socle de la prime si le nombre de dimanches suffisant n'était pas atteint.

#### ***Un nouveau décret couvrant l'année 2021 sera-t-il pris pour concrètement :***

- Proratiser l'accès à la prime selon le temps d'ouverture au public des sites ;
- Proratiser également l'accès aux différents niveaux de surprime dominicale (seuils du 11<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> dimanche) ;
- Proratiser également le décompte des jours libérés qui se débloquent pour certains dispositifs ARTT à partir du 18<sup>ème</sup> dimanche ;
- Garantir *a minima* aux agents postés le paiement du socle des 10 dimanches.

Bref, ce sujet complexe, technique et socialement très sensible mérite à lui seul une négociation. Nous avons réitéré cette demande. Le cabinet et l'administration sont au pied du mur.

### 2) **Quid du nombre de grévistes à l'Inrap pour la journée de mobilisation du 16 mars ?**

La CGT a indiqué que le pourcentage de grévistes avancé le jour même par voie de presse par la direction de l'Inrap était farfelu, car en aucun cas elle ne peut fiabiliser cette donnée avant la remontée des relevés de temps des agents intervenant, au mieux, en fin de semaine ou en début de semaine suivante du jour de grève. Le chiffre consolidé 484 grévistes fourni par le ministère à ce CTM confirme bien cette situation et la minimisation de la mobilisation par la direction de l'Inrap qui a annoncé le chiffre de 163 grévistes le jour de la grève.

### 3) **Projet de loi 4D : quelles sont les conséquences du projet de loi 4 D sur le travail des UDAP, en particulier s'agissant des articles 14, 17, 18 : I-1 et 21 : 2 et 5 ?**

Nous considérons en outre que des questions relatives aux délais ; aux expérimentations ; aux transferts de compétences ; et aux surcharges de travail sont ouvertement posées.

Quel dialogue l'administration propose-t-elle sur cet « avant-projet de loi », quel est le positionnement du ministère, existe-t-il aussi une étude d'impact de ce projet ?  
Pour l'instant, tout cela est entouré d'un brouillard artificiel et c'est évidemment inacceptable.

- 4) **Une mission sur les modèles économiques a été confiée à un haut fonctionnaire** : est-il possible d'avoir la lettre de mission, le nom et l'adresse mél de la personne missionnée afin d'entrer en contact avec elle et débattre au fond du dossier extrêmement important dont elle est chargée ?  
L'administration n'a toujours pas répondu à cette question !

Paris, le 26 avril 2021